



Société d'investissement à capital variable (SICAV) de la catégorie « fonds immobiliers »  
Siège social : c/o Banque Bonhôte & Cie SA, 2, quai Ostervald, 2001 Neuchâtel  
Registre du commerce du canton de Neuchâtel : CHE-396.569.515

Les actionnaires sont convoqués en

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**LUNDI 13 JUILLET 2026, À 11H00**  
**Au siège social de Bonhôte-Immobilier SICAV –**  
**2, quai Ostervald – 2001 Neuchâtel**

**PRÉAMBULE**

Le président annonce la liste des actionnaires participant à l'assemblée générale ordinaire.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Rapport annuel, comptes annuels pour l'exercice au 31 mars 2026 / Approbation de l'Assemblée générale / Rapport de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels relatifs à l'exercice 2025 – 2026 prenant fin au 31 mars 2026.

**2. Affectation du résultat**

Le Conseil d'administration propose d'attribuer le bénéfice comme suit :

Compartiment Investisseurs - BIM : Le Conseil d'administration propose de distribuer un dividende provenant du résultat net de CHF 3.50 par action soit CHF 29'568'427.00 et ainsi reporter à nouveau CHF 12'216'486.71

Le report à nouveau du poste « gains en capital disponibles pour être répartis » se monte au 31 mars 2026 à CHF 19'882'296.31

Les investisseurs pourront choisir de percevoir leur dividende en espèces ou sous forme de nouvelle(s) action(s) selon le prospectus d'émission.

**3. Décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2025 – 2026 prenant fin au 31 mars 2026**

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

**4. Élections**

**4.1 Conseil d'administration**

**4.1.1 Me Yves de Coulon (réélection)**

Le Conseil d'administration propose de réélire Me Yves de Coulon en tant que membre du Conseil d'administration de Bonhôte-Immobilier SICAV pour un nouveau mandat d'un an, se terminant avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2027.

**4.1.2 Jean-Paul Jeckelmann (réélection)**

Le Conseil d'administration propose de réélire Jean-Paul Jeckelmann en tant que membre du Conseil d'administration de Bonhôte-Immobilier SICAV pour un nouveau mandat d'un an, se terminant avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2027.



#### **4.1.3 Géraldine Bosshart Brodard (réélection)**

Le Conseil d'administration propose de réélire Géraldine Bosshart Brodard en tant que membre du Conseil d'administration de Bonhôte-Immobilier SICAV pour un nouveau mandat d'un an, se terminant avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2027.

#### **4.1.4 Laurent Staffelbach (réélection)**

Le Conseil d'administration propose de réélire Laurent Staffelbach en tant que membre du Conseil d'administration de Bonhôte-Immobilier SICAV pour un mandat d'un an, se terminant avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2027.

### **4.2 Organe de révision**

Le Conseil d'administration propose de réélire PWC SA, Genève en tant qu'organe de révision de Bonhôte-Immobilier SICAV pour l'exercice social 2026 – 2027.

## **5. Proposition d'un représentant indépendant**

Le Conseil d'administration propose de nommer Me Christian Blandenier, notaire à Cernier en tant que représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui se tiendra en 2027.

## **6. Divers**

Un apéritif sera servi à l'issue de l'assemblée.

Neuchâtel, le 19 juin 2026

**Bonhôte-Immobilier SICAV**  
**Le Conseil d'administration**



## INFORMATIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Les comptes annuels, le rapport annuel du Conseil d'administration, le rapport de l'organe de révision sont tenus à disposition des actionnaires auprès du siège de Bonhôte-Immobilier SICAV, c/o Banque Bonhôte & Cie SA, 2, quai Ostervald, 2001 Neuchâtel. Chaque actionnaire peut demander qu'une copie de ces documents lui soit délivrée.

## PARTICIPATION ET REPRÉSENTATION

Les titulaires d'actions au porteur du compartiment Investisseurs-BIM de Bonhôte-Immobilier SICAV peuvent participer à l'assemblée générale ordinaire. À cette fin, ils demandent à leur banque une pièce confirmant la détention des actions auprès d'un établissement bancaire et du blocage des actions jusqu'à la date de l'assemblée générale du 13 juillet 2026 à 11 heures y compris. Moyennant l'envoi de cette pièce auprès de Bonhôte-Immobilier SICAV, c/o Banque Bonhôte & Cie SA, 2, quai Ostervald, 2000 Neuchâtel, **jusqu'au 3 juillet 2026**, les actionnaires recevront, à l'entrée de la salle, leur carte d'admission et le matériel de vote pour l'assemblée générale.

**Les actionnaires n'ayant pas effectué les démarches mentionnées ci-dessus n'auront pas accès à l'assemblée générale.**

Pour les actionnaires souhaitant se faire représenter, ils en font la demande en remettant leur attestation de la banque selon les modalités ci-dessus. A réception, ils recevront une procuration en faveur du représentant indépendant avec instructions de vote. Ce document dûment complété et signé doit être envoyé par courrier postal au représentant indépendant : Me Christian Blandenier - 1, impasse du Noyer - case postale 178 - 2053 Cernier ou par courrier électronique à : [christian.blandenier@notav.ch](mailto:christian.blandenier@notav.ch) **jusqu'au 8 juillet 2026** au plus tard. Le représentant indépendant votera ainsi selon les instructions reçues des actionnaires.

## ADRESSE DE CONTACT DE BONHÔTE-IMMOBILIER SICAV

c/o Banque Bonhôte & Cie SA  
2, quai Ostervald  
2000 Neuchâtel

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter : [psalvi@bonhote.ch](mailto:psalvi@bonhote.ch)

Neuchâtel, le 19 juin 2026

**Bonhôte-Immobilier SICAV**  
**Le Conseil d'administration**

Pour plus d'information à propos de Bonhôte-Immobilier SICAV : [www.bonhote.ch](http://www.bonhote.ch)